

Nous pensons qu'à ces différentes causes d'amblyopie, il faut ajouter l'intoxication alcoolique survenant chez des employés, qui en dehors de leur profession, et même en raison de leur profession, consomment beaucoup d'alcool.

COUTURIÈRES. — Chez les couturières dont le travail est fin, rapproché et assidu, on remarque assez fréquemment des phénomènes d'asthénopie musculaire ou accommodative, dus à une insuffisance du muscle droit interne, à de l'hypermétropie ou à une affection lacrymale. La fatigue provoquée par cette asthénopie met les ouvrières dans l'impossibilité de prolonger leur travail. Leur vue devient trouble; elles éprouvent une tension et une douleur au front et dans les tempes, et elles sont obligées de fermer les yeux et de se reposer quelques instants avant de pouvoir reprendre leur travail. Les mêmes phénomènes se reproduisent ensuite plus ou moins vite et avec une fréquence plus ou moins grande. Le repos, l'usage de verres appropriés et le traitement de l'affection lacrymale constituent les moyens destinés à remédier à ces troubles asthénopiques, parfois si pénibles et si tenaces qu'ils finissent par influencer sur le moral des personnes atteintes, qui se désespèrent et s'imaginent qu'elles vont perdre la vue.

AIGUILLEURS. — Les ouvriers aiguilleurs chargés du marquage fixent leur attention de la manière la plus minutieuse et la plus constante sur de fines

aiguilles dont ils ont à percer les trous. Ils sont sujets au bout de peu d'années à des phénomènes asthénopiques plus ou moins intenses. On a le tort de confier ce genre de travail à des femmes et à des enfants dont la vue n'est pas suffisamment résistante. On devrait au contraire choisir pour ce travail des hommes jeunes et dont la vue est bonne et solide.

OUVRIERS TRAVAILLANT SUR DES MATIÈRES ÉCLATANTES. — En général, les travaux sur des matières éclatantes, comme les métaux, les glaces..., fatiguent la vue et amènent des troubles asthénopiques et amblyopiques.

Il est sage de se servir pour les travaux de ce genre d'écrans appropriés, dans le but de protéger les yeux contre l'irritation et le choc de la lumière réfléchie.

ARTICLE II

PROFESSIONS QUI PRODUISENT DES INTOXICATIONS

§ I. — *Ouvriers qui travaillent le plomb.*

Les professions qui sont exposées au saturnisme sont très nombreuses et Layet n'en énumère pas moins de 88, dont les principales sont celles de : peintres, cérusiers, broyeurs de couleurs, doreurs, émailleurs, fabricants de verres mousseline, dentellières, etc..... en général, tous les ouvriers qui ont à manier la céruse et le minium.

L'action du plomb sur l'organisme a lieu par contact et par absorption cutanée, buccale ou pulmonaire.

L'intoxication saturnine se traduit sur les yeux par trois formes différentes :

- 1° Amblyopie avec tremblement général ;
- 2° Névrite optique suivie ou non d'atrophie papillaire ;
- 3° Rétinite albuminurique saturnine, l'albuminurie étant une conséquence des troubles de nutrition rénaux provoqués par l'intoxication plombique ;
- 4° Paralysies saturnines des muscles de l'œil.

Le maniement du plomb ou des sels de plomb produit souvent aussi des incrustations métalliques sur la cornée et sur la conjonctive. Il en est de même des collyres contenant des sels de plomb qui présentent des dangers pour l'œil, lorsque la cornée ou la conjonctive se trouvent ulcérées. Les incrustations plombiques chez les ouvriers, proviennent d'éclats, d'éclaboussures, de traumatismes et ne sont nullement imputables à l'intoxication générale amenée par l'absorption du plomb.

PROPHYLAXIE. — La substitution au blanc de céruse du blanc de zinc ou de tout autre blanc inoffensif, serait la mesure prophylactique radicale à prendre pour couper court au danger du saturnisme chez les cérusiers. Fabrication au mouillé, dans laquelle l'eau empêche la dissémination des particules de plomb ; travail par les machines

substitué le plus possible au travail manuel ; bonne ventilation pour chasser au dehors les poussières métalliques ; arrosages fréquents du sol pour s'opposer à l'ascension de ces poussières ; lavages des mains, de la figure, des gencives et des dents avec de l'eau seconde et surtout au moment des repas ; bains tièdes et sulfureux ; gants pour préserver les mains ; tels sont les moyens hygiéniques propres à prévenir l'intoxication saturnine. Lorsqu'elle commence à se manifester par un trouble quelconque de la vue, il faut abandonner immédiatement et définitivement le travail ; car l'ouvrier atteint qui reprend son travail, subit de nouveau et bien plus facilement l'influence toxique, et alors les accidents oculaires deviennent plus graves qu'à la première atteinte. L'agent thérapeutique le plus actif est sans contredit l'iodure de potassium, qui permet mieux que tout autre l'élimination du plomb par les reins.

§ II. — *Ouvriers qui travaillent le sulfure de carbone.*

C'est Delpech¹ qui a le premier appelé l'attention sur les accidents d'intoxication développés par le sulfure de carbone, chez les ouvriers exposés aux vapeurs de ce produit très employé en indus-

1. Delpech, *Industrie du caoutchouc soufflé, intoxication spéciale que détermine le sulfure de carbone.* (*Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, 2^e série, tome XIX, p. 65.)

trie (*étoffes imperméables, caoutchouc soufflé, fabrication de collodion, extraction et purification de la paraffine, vulcanisation du caoutchouc, etc...*). L'intoxication par le sulfure de carbone paraît agir spécialement sur le système nerveux et produire à la longue un état cachectique avec atrophie musculaire, anaphrodisie, amnésie, faiblesse intellectuelle.

Quant aux troubles oculaires, ils se manifestent d'après Delpech, à la suite de la première période d'excitation. Ils consistent le plus souvent en une paralysie de l'accommodation et en une anémie spasmodique des vaisseaux rétiniens. Il se produit des sensations de points noirs, de mouches, d'anneaux colorés; les malades voient les objets plus volumineux qu'ils ne sont en réalité; ils aperçoivent des obstacles ou des trous ouverts auprès d'eux et qui n'existent pas; ils se plaignent d'un voile plus ou moins épais qui les empêche de voir même les gros caractères. Ces symptômes amblyopiques ne s'accompagnent la plupart du temps d'aucune altération du fond de l'œil visible à l'ophtalmoscope.

PROPHYLAXIE. — Il s'agit donc de préserver les ouvriers des vapeurs toxiques, et dans ce but la ventilation des ateliers doit être très énergique. La vapeur de sulfure de carbone étant plus lourde que l'air, on établit dans le sol des canaux aspirateurs pour l'entraîner au dehors. Les vases contenant le sulfure et les cuves de dissolution doivent être

hermétiquement clos au moyen d'une fermeture hydraulique. On a aussi imaginé de séparer la matière toxique du visage de l'ouvrier par une cloison en bois percée de trous destinés à laisser passer les avant-bras, pendant qu'un vitrage à hauteur d'homme permet de suivre le travail des mains. C'est là un excellent moyen prophylactique, justement recommandé par Delpech. L'éloignement de la cause suffit, avec un traitement hygiénique, pour ramener à la santé les ouvriers atteints. Delpech administre avec succès le phosphore, ou le phosphure de zinc. Le collyre d'ésérine nous a paru présenter des avantages pour combattre les troubles oculaires.

§ III. — Ouvriers des manufactures de tabac.

Les ouvriers qui travaillent dans les manufactures de tabac sont exposés à l'intoxication nicotinique et à l'amblyopie qui en est la conséquence. Nous avons déjà parlé de cette amblyopie spéciale¹: disons seulement ici que le tabac amène l'intoxication à la longue, quelle que soit la voie d'absorption.

Les troubles oculaires que présentent les ouvriers des manufactures de tabac sont de deux sortes: d'abord l'amblyopie par l'intoxication nicotinique,

1. Page 124.

qui n'est jamais grave, mais qui demande pour guérir qu'on se mette à l'abri de l'influence toxique; et en second lieu des conjonctivites et des blépharites dues à l'irritation par les poussières de tabac.

Une grande aération est donc indispensable dans les manufactures, pour chasser les poussières et pour purifier l'atmosphère respirée par les ouvriers. Des changements d'occupation doivent être de temps en temps prescrits aux ouvriers les plus exposés par leur genre spécial de travail.

§ IV. — *Ouvriers qui travaillent l'aniline.*

Les matières colorantes extraites de la houille exercent une action toxique et la fabrication des couleurs d'aniline et de ses dérivés expose les ouvriers à un certain nombre d'accidents généraux ainsi qu'à des troubles visuels, tels que : photophobie, injection périkératique, brouillard noir violacé devant les yeux, iritis et amblyopie. Le traitement est celui des divers symptômes, mais l'ouvrier doit tout d'abord se soustraire à l'influence toxique et changer de profession. La prophylaxie consiste dans les perfectionnements industriels qui ont pour but d'empêcher qu'il ne s'échappe des vapeurs d'aniline susceptibles d'infecter l'atmosphère, pendant la distillation de la pâte aniligène et pendant la condensation. Ces perfectionnements sont introduits aujourd'hui dans

la plupart des grandes usines où les accidents d'intoxication s'observent rarement.

§ V. — *Ouvriers en brai.*

Manouvrier¹ a observé des troubles visuels chez les ouvriers qui travaillent à la fabrique d'agglomérés de houille. Pendant les diverses opérations auxquelles donne lieu le brai ou résidu de la distillation du goudron de houille, il se produit une fine poussière qui est répandue dans l'atmosphère et qui s'attache aux parties découvertes de la peau. Il en résulte pour les yeux des picotements, du larmoiement, de la photophobie et des conjonctivites. A la longue, il se produit de l'intoxication générale occasionnant une amblyopie sans lésions. Cette intoxication est analogue à celle qu'on observe avec l'aniline ou la fuchsine, substances également dérivées de la houille. On peut donc dire en général qu'il existe une amblyopie occasionnée par l'intoxication houillère.

1. Manouvrier, *Maladies et hygiène des ouvriers travaillant à la fabrication des agglomérés de houille et de brai (Annales d'hygiène, 2^e série, tome XLV, p. 459 et tome XLVIII, p. 442).*